

## De Saint-Ambroise à Belledune - Pour en finir avec les incinérateurs

**Guy Lessard - Président du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)**

7 novembre 2003 **Idées**

Idées

### Extrait d'une lettre transmise au ministre de l'Environnement du Québec, Thomas J. Mulcair

Depuis 1997, les gens de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean subissent les effets d'un incinérateur de sols contaminés. Rappelons que c'est sans consultation de la population que l'entreprise avait alors obtenu un certificat d'autorisation par la direction régionale du ministère de l'Environnement du Québec pour amorcer ses activités. Encore aujourd'hui, des tonnes de sols contaminés en provenance des États-Unis, notamment, sont transportés pour alimenter cet incinérateur.

En 2003, c'est au tour des citoyens de la baie des Chaleurs, en Gaspésie, d'essuyer un coup dur. Ces dernières semaines, ils ont en effet appris que le projet d'incinérateur de sols contaminés de Belledune a obtenu l'aval du gouvernement du Nouveau-Brunswick sans qu'il n'y ait eu un examen public du projet au préalable. Le gouvernement du Québec a reçu la même rebuffade, lui qui comptait sur une entente avec la province voisine pour procéder à l'évaluation de ce projet comme s'il devait prendre forme au Québec.

Il faut reconnaître que le ministre de l'Environnement du Québec, Thomas J. Mulcair, a jusqu'ici pris des positions très intéressantes dans le dossier de la gestion et du traitement des sols contaminés (incinérateur de Bennett Environnemental à Saint-Ambroise, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et à Belledune, au Nouveau-Brunswick). Dans le premier cas, le ministre a notamment promis une rigoureuse démarche de vigilance et de suivi sur laquelle nous fondons beaucoup d'espoir.

### La gestion des sols contaminés

Rappelons qu'il y a eu, au cours des dernières années, une augmentation rapide et importante du volume de sols contaminés importés au Québec et, en lien direct, une augmentation proportionnelle du nombre et de la taille des lieux d'enfouissement et de traitement de ces matières. Le Devoir révélait l'automne dernier les résultats d'une étude menée par le Torontois Mark S. Windfield sur le transport de matières dangereuses entre les trois pays membres de l'ALENA (<https://www.ledevoir.com/accord-de-libre-%C3%A9change-nord-am%C3%A9ricain>). Entre 1993 et 1999, les importations au Québec de déchets dangereux toxiques sont passées de 71 725 tonnes par an à 333 147 tonnes, une hausse de près de 500 %. Selon ce chercheur, cette augmentation s'explique par la faiblesse de la réglementation environnementale québécoise, conjuguée au relèvement des règles américaines d'élimination.

Le traitement des matières dangereuses et des sols contaminés est pourtant synonyme de risque élevé pour l'environnement et la santé des populations. Ce n'est pas un hasard si le Collège des médecins de l'Ontario, en août 2002, a pris publiquement position contre tout projet d'incinération de déchets toxiques. La juge Danielle Côté, de la Cour du Québec, en rajoute dans son jugement rendu dans l'affaire «la Reine contre Roch Lanthier» lorsqu'elle invoque les risques pour la santé humaine reconnus aux émissions atmosphériques d'organochlorés. L'existence de ce risque, de plus en plus documenté,

doit nous inciter à mettre en pratique le principe de précaution, qui appelle à la plus grande prudence.

En outre, le RNCREQ considère que le transport de ces substances va à l'encontre d'un autre principe fondamental en environnement: l'amélioration des modes de production dans l'optique d'une réduction à la source. Tant que la filière de traitement apparaît comme une solution efficace, facile et peu coûteuse, il n'y a pas d'incitatif valable pour forcer les producteurs à adopter des pratiques et des comportements qui limitent l'utilisation de substances toxiques et, par conséquent, la contamination des sols, de l'air et de l'eau.

### Manque d'information

Le Québec a besoin d'une mise à jour de l'information portant sur la gestion et le traitement des sols contaminés et des matières dangereuses. À notre avis, il est nécessaire que le ministère de l'Environnement produise un état complet de la situation dans ce dossier. Quelle est l'évolution des volumes de sols contaminés importés, traités et enfouis au Québec? Quel est le bilan de conformité des entreprises de traitement? Quelles sont les plus récentes études épidémiologiques sur le sujet?

Les réponses à ces questions sont essentielles à la mise en place d'un plan d'action qui permettra enfin de résoudre cette importante problématique. Ce plan devra inévitablement faire en sorte que la réglementation relative au transport et au traitement des matières dangereuses et des sols contaminés soit resserrée. Il devra aussi favoriser les technologies de traitement qui s'installent directement sur les sites de production (technologie mobile) ou encore à proximité de ceux-ci de manière à limiter l'accumulation des sous-produits de traitement dans l'environnement tout en réduisant les dangers occasionnés par le transport de ces substances.

Les conseils régionaux de l'environnement appuieront toutes les initiatives du ministre en ce sens.

Ce texte fait partie de notre section Opinion, qui favorise une pluralité des voix et des idées en accueillant autant les analyses et commentaires de ses lecteurs que ceux de penseurs et experts d'ici et d'ailleurs. Envie d'y prendre part? Soumettez votre texte à l'adresse [opinion@ledevoir.com](mailto:opinion@ledevoir.com) ([mailto:opinion@ledevoir.com?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](mailto:opinion@ledevoir.com?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)). Juste envie d'en lire plus? Abonnez-vous à notre [Courrier des idées](https://www.ledevoir.com/infolettres?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) ([https://www.ledevoir.com/infolettres?utm\\_source=recirculation&utm\\_medium=hyperlien&utm\\_campaign=corps\\_texte](https://www.ledevoir.com/infolettres?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte)).

### Suggérés pour vous